

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud

Avec la mise en œuvre de plans de sécurité, les activités présentielles des Hautes écoles peuvent reprendre

A la demande du Département en charge de la formation, chaque Haute école dépendant du Canton s'est dotée d'un plan de sécurité définissant les modalités qui peuvent être déployées pour qu'enseignements et examens puissent se dérouler en sécurité tant pour les étudiants que pour le personnel. Contrôlés par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), ces plans sont adossés aux recommandations de l'OFSP et cadrent le fonctionnement des institutions. Selon la décision du Conseil fédéral, la reprise des cours en présentiel est autorisée à partir du 8 juin 2020 mais du fait de la fin du proche semestre, seuls les cours qui n'ont pu être donnés à distance et qui sont indispensables auront lieu en présentiel. L'enseignement à distance se poursuit jusqu'aux examens qui se dérouleront, pour les épreuves en présentiel, dans le plus strict respect des règles de l'OFSP.

L'Université de Lausanne (UNIL), la Haute Ecole pédagogique (HEP), la Haute école de Santé Vaud (HESAV), la Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL), la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), la Haute école de la santé La Source (La Source), la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) et la Haute école de Musique Vaud-Valais-Fribourg (HEMU) ont suspendu l'enseignement présentiel dès le 16 mars pour le reprendre à distance aussitôt ou dès la semaine suivante. De ce fait, les cursus suivis par les étudiants ont pu se poursuivre, dans des conditions dégradées mais permettant néanmoins de continuer leur formation afin de valider le semestre. Malgré l'autorisation du Conseil fédéral de mener des enseignements en présentiel à partir du 8 juin et afin de ne pas perturber les enseignements actuellement organisés à distance alors que les sessions d'examen vont commencer, le mode à distance va perdurer pour la fin du semestre pour la majorité des enseignements. Des aspects n'ont cependant pas pu être couverts à distance, à l'exemple de certaines formations pratiques ou en laboratoire dans des domaines variés tels que la santé ou l'ingénierie. Pour ces cas, une nouvelle planification intervient sur la fin d'année académique.

Concernant les examens, l'application de la décision fédérale permet la tenue des épreuves qui ne peuvent avoir lieu qu'en mode présentiel, à l'exemple des examens écrits que doivent suivre de grands groupes d'étudiants de la HEP pour achever leur

formation. Il en va de même pour les évaluations pratiques, voire les défenses de travaux de Bachelor, Master ou Doctorat. Dans certains cas particuliers, la fermeture des lieux de formation et la limitation de l'accès aux ressources a péjoré la préparation de travaux évalués pour les examens certificatifs. C'est le cas notamment à l'ECAL et c'est pourquoi les jurys de diplôme se dérouleront entre fin août et début septembre. L'ECAL restera ainsi ouverte pendant la période estivale afin de permettre à ses diplômants de produire des projets de qualité tout en maintenant leur encadrement pédagogique.

Cette reprise des activités est soumise au strict suivi de plans de sécurité élaborés par chaque institution à la demande du Département en charge de la formation et contrôlés par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES). Adossés aux recommandations de l'OFSP, ces plans cadrent le fonctionnement des institutions, ainsi que les modalités qui peuvent être déployées pour qu'enseignement et examens puissent se dérouler en sécurité tant pour les étudiants que pour le personnel des Hautes écoles.

Le terme prochain de cette année académique, qui coïncide avec l'autorisation de reprendre des cours en présentiel pour les Hautes écoles, marque une étape importante dans la perspective de l'année académique 2020-2021. Un bilan du déroulement de ces trois mois de situation particulière sera dressé afin d'en retirer les expériences positives et les points d'attention, en particulier sur le plan de l'enseignement.

A l'occasion de cette reprise des activités présentiels au sein des Hautes écoles, la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture souhaite plein succès à l'ensemble des quelques 25'000 étudiants pour la poursuite de leurs études, ou pour leur achèvement couronné de succès concernant les diplômants. Elle remercie également vivement les directions des Hautes écoles et les enseignants pour leur engagement sans faille en faveur de leurs étudiants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 5 juin 2020

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,

021 316 30 01

DFJC, Chantal Ostorero, cheffe de service, Direction générale de l'enseignement supérieur,

021 316 94 95